



CHAMBRE  
D'AGRICULTURE  
GIRONDE

# Agneau de Pauillac

## Un contexte français favorable mais en diminution

La France importe 50% de sa consommation en agneau. 1/3 des agneaux consommés en France sont français. La filière ovine est une filière qui diminue de plus en plus avec pour cause principale le vieillissement des éleveurs. Il est impératif qu'il y ait un renouvellement des générations en production ovine afin de répondre à la demande française. L'Agneau de Pauillac a une notoriété telle que sa viande est vendue sur l'ensemble du territoire français mais aussi dans des pays étrangers.

La consommation d'agneau en France est de 2,4 kg d'agneau/personne en 2018. Le prix moyen de l'agneau lourd est de 7 €/kg. Le prix moyen de l'Agneau de Pauillac est de 8,20 €/kg de carcasse et peut aller jusqu'à 8,70 €/kg de carcasse quelques semaines avant Pâques et avant Noël.

“

L'Agneau de Pauillac est un agneau non sevré âgé de 80 jours maximum. Il est élevé sous la mère en bergerie et essentiellement nourri au lait de sa mère. Son poids de carcasse va de 11 à 15 kg et sa viande de couleur claire est très tendre et peu filandreuse. Il est exclusivement élevé dans le département de la Gironde et commercialisé par le Groupement des Éleveurs Girondins.

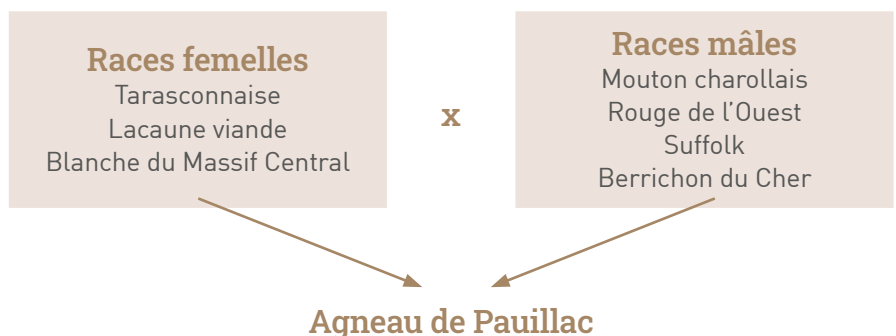
L'Agneau de Pauillac bénéficie d'une Indication Géographique Protégée (I.G.P) qui garantit sa qualité et son aire de production qui est le département de la Gironde. Le cahier des charges nécessite l'enregistrement de toutes les étapes de vie de l'animal de la naissance à l'abattage. Cette traçabilité permet de garantir l'origine du produit.

”



## Techniquement parlant

L'agneau de Pauillac est issu d'un schéma génétique précis avec des races provenant d'un cahier des charges.



Les animaux doivent être manipulés avec soin afin d'éviter toute source de stress.

## Le logement des animaux

### ■ La bergerie doit répondre à 2 objectifs :

Un confort optimal  
de l'animal

Le maintien d'une ambiance propice  
au bon développement des animaux  
et à la réduction des problèmes  
sanitaires

### ■ Règles à respecter pour les conditions d'habitat :

- Surface de couchage de 1,5 m<sup>2</sup> minimum pour une brebis en fin de gestation et de 1 m<sup>2</sup> pour 2 agneaux.
- Aération suffisante soit par une ventilation naturelle de l'air soit par une ventilation mécanique.
- Éclairage naturel des brebis, les baies doivent représenter au minimum 1/15 de la surface au sol du bâtiment.
- Longueur d'auge ou de râtelier de minimum 1 mètre linéaire pour 3 brebis.
- 1 abreuvoir pour 30 à 40 brebis à une hauteur suffisante pour éviter la souillure de l'eau par les animaux.
- Litière obligatoire composée de paille renouvelée aussi souvent que nécessaire.
- Les bâtiments sont vidés et nettoyés de façon approfondie au moins une fois par an.

Les abords de l'exploitation doivent être propres et accessibles, les haies et les fossés doivent être entretenus et la construction de nouveaux bâtiments doit être en harmonie avec l'environnement paysager.

## L'alimentation des animaux

### Alimentation des mères

- Alimentation à base de fourrages naturels et de concentrés :
  - Prairies naturelles et parcours.
  - Prairies cultivées à base de graminées et légumineuses fourragères.
  - Cultures dérobées : sorgho, colza, betteraves...
- Alimentation appétante, équilibrée et qui tient compte du stade physiologique de la brebis.
- Troupeau reproducteur alimenté en pâturage au minimum 7 mois par an.

### Alimentation des agneaux :

- Essentiellement nourris au lait par tétée au pis de leur mère.
- Utilisation d'aliment d'allaitement en complément de l'alimentation maternelle interdite.
- Alimentation complémentaire qui ne dépasse pas 45% de l'alimentation totale avec 18% de matières azotées, 20% de céréales et 5% de matières grasses.
- Utilisation de l'ensilage et de l'enrubannage interdite pour les agneaux.

Exemple de résultats économiques d'un élevage ovin viande spécialisé en production d'Agneau de Pauillac.

Pour un atelier complémentaire de 200 brebis sur 30 ha on peut espérer une marge brute de 20 K€.





## Données

550 brebis	90 ha surfaces agricoles utilisées : 79 ha SFP + 11 ha de céréales	1,4 de productivité numérique	770 agneaux vendus	Renouvellement par achat
------------	---	-------------------------------	--------------------	--------------------------

Produits				
		Quantité	Prix unitaire	Montant
Ventes	Agneaux de Pauillac	539	109 €	58 751 €
	Agneaux légers	231	95 €	21 945 €
	Réformes	80	50 €	4 000 €
Aides (estimation moyenne)	Aide ovine <i>si nouvelle installation pendant 3 ans</i>	550	23,80 € 6 €	13 090 € 3 300 €
	Droit à paiement de base	90	132 €	11 880 €
	Paiement redistributif	52	25 €	1 300 €
	Paiement vert	90	80,80 €	7 272 €
Achat d'animaux	Agnelles	100	140 €	14 000 €
	Béliers	4	600 €	2 400 €
	Aides du Conseil Départemental de la Gironde			5 000 €
<b>Produit total</b>				<b>110 138 €</b>

Charges opérationnelles			
	Quantité	Prix unitaire	Montant
Alimentation Concentré, auto-conso et CMV	105 T	280 €	29 400 €
Charges fourragères	79 ha	42 €	3 318 €
Autres charges Frais vétérinaire, frais d'élevage	550	14 €	7 700 €
<b>Marge brute</b>			<b>69 720 €</b>
Charges de structure (MSA, carburant, électricité...)			30 000 €
Charges totales			70 418 €
<b>Excédent brut d'exploitation (EBE)</b>			<b>39 720 €</b>
Amortissement matériel			9 000 €
Amortissement bâtiment			4 500 €
Frais financiers			1 000 €
<b>Résultat courant</b>			<b>25 220 €</b>





## Contact



Chambre d'Agriculture de la Gironde  
Pôle Filières Agricoles et Diversification  
05 24 44 99 42

Thomas CERCIAT  
Conseiller élevage  
06 09 21 43 66



## Bibliographie

Cahier des charges de l'indication géographique protégée « Agneau de Pauillac » homologué par l'arrêté du 3 février 2015 – Bulletin officiel du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt n°7-2014.

Association de l'Agneau de Pauillac, « L'Agneau de Pauillac recrute de futurs éleveurs ».

Ont participé à la rédaction de cette fiche technique Aurore Paradis-Hiare et Jean-Pierre Dugat.



Retrouvez toutes nos fiches  
**DIVERSIFICATION**  
sur notre site web,  
rubrique Diversification.

**Besoin d'être  
accompagné ?**  
Contactez nos  
conseillers.

**Dans le cadre de la campagne d'arrachage,  
vous avez un projet de diversification :**  
bénéficiez d'aides de la Région pour  
vos investissements liés à ce projet.  
Contactez-nous : Valérie LEGER - 05 24 44 99 42  
[diversification@gironde.chambagri.fr](mailto:diversification@gironde.chambagri.fr)



**CHAMBRE  
D'AGRICULTURE  
GIRONDE**



Avec  
la contribution  
financière du compte  
d'affectation spéciale  
développement  
agricole et rural  
CASDAR

